

Résolution présentée par la délégation du Royaume du Maroc

Thème	Conflits et sécurité internationale
Concerne	Décolonisation et réparation des dommages causés
L'Assemblée Générale,	
Constatant	les conséquences négatives du colonialisme tels que la guerre des Malouines ou même plus récemment la guerre en Ukraine, le frein au développement des pays colonisés ou encore la séparation de certaines ethnies sans avoir sollicité leur avis,
Déplorant	que les pays colonisateurs comme la France, l'Espagne, le Portugal, la Grande-Bretagne, la Turquie, les Etats-Unis, la Russie et bien plus encore se soient enrichis sur le dos des pays colonisés que ce soit en volant des richesses ou en s'appropriant des territoires qui génèrent d'important profits,
Terrifiée	de savoir qu'au XXIème siècle il est encore possible qu'un pays comme la Russie envahisse l'Ukraine avec une réaction modérée des autres États,
Attristée	par le nombre de conflits qui subsistent toujours à propos de la possession de certains territoires,
Convaincue	qu'il est possible de trouver une solution pour que les évènements du passé soient réparés et qu'ainsi chaque Nation puisse se développer convenablement et offrir une meilleure vie à sa population sans que celle-ci doive migrer, tout cela en préservant la paix dans le monde,
Se réjouissant	de pouvoir enfin trouver des solutions à un problème qui persiste depuis plus d'un siècle,
Décide	d'inviter les anciennes Nations colonisatrices à rendre les territoires qu'elles occupent toujours depuis l'époque de la colonisation au profit des pays auquel ces territoires devraient appartenir ; <ul style="list-style-type: none">- que le délai soit fixé à 10 ans à compter de l'approbation de cette résolution ;- de soumettre les anciennes Nations colonisatrices à payer des redevances à hauteur des bénéfices qu'a engendré la colonisation, de la manière suivante : une taxe de 0,5% de leur PIB leur serait imposée chaque année pour la durée d'occupation des territoires colonisés ;- de créer une nouvelle organisation gérée par l'ONU, l'Organisation pour les Réparations du Colonialisme (ORC), qui supervisera les négociations afin qu'elles se déroulent le mieux possible et qu'aucune nouvelle guerre ne soit entamée, et s'assurera que les engagements soient tenus des deux côtés.

Le texte français fait foi